



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le rôle de perception devant servir à la taxation pour l'année 2019 a été déposé au bureau de la Municipalité, le 30 janvier 2019.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la Mairie de la Municipalité, située au **3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, aux heures normales de bureau soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Que le soussigné procédera à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus par la Loi.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce trentième jour de janvier deux mille dix-neuf.


Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

